



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni le 17 mars 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52

Présents : 46 jusqu'à 19h20, 47 jusqu'à 20h30, 46 jusqu'à 20h40, puis 45

Votants : 51

Secrétaire de séance : Florence PENCHE

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (départ à 20h30), Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 19h20-départ à 20h40), Vincent PENNOBER, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENÉ)

POUVOIRS :

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC) jusqu'à 19h20, puis à partir de 20h40

DCC2022-050

VIE COURANTE
12- CULTURE-PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Cinéma : approbation de l'avenant financier n°1 relatif de la convention de partenariat pluriannuel avec l'association Les Gars de Saint-Philibert pour le cinéma Le Kerfany (annexe)

Quimperlé Communauté met en œuvre une politique de « soutien au cinéma scolaire primaire, social et culturel ». Au titre de l'année 2022, l'association « Les Gars de Saint-Philibert » gestionnaire du cinéma Le Kerfany a fait parvenir à Quimperlé Communauté une demande de subvention à hauteur de 44 000€ (44 000 € en 2021) destinés à promouvoir les actions en faveur du cinéma scolaire, social et culturel.

Conformément à la convention de partenariat pluriannuel adoptée par les parties en date du 25 mars 2021, l'avenant ci-annexé détermine le montant et les modalités du versement de la subvention annuelle.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la demande de subvention pour un montant de 44 000€,
- APPROUVER l'avenant financier n° 1 ci-joint,
- AUTORISER le Président à signer ledit avenant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la demande de subvention pour un montant de 44 000€,
- APPROUVE l'avenant financier n° 1 ci-joint,
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC





**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

ANNEE 2022

AVENANT N°1 RELATIF A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE QUIMPERLE
COMMUNAUTÉ ET L'ASSOCIATION LES GARS DE SAINT- PHILIBERT :

DEFINITION DU MONTANT ET DES MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

ARTICLE UNIQUE : Conformément à la convention adoptée par les parties en date du 25 mars 2021, cet article unique a pour objet de déterminer les modalités de versement de la subvention attribuée à l'association gestionnaire du cinéma Le Kerfany, « *Les Gars de Saint-Philibert* » au titre de l'année 2022.

Par délibération en date du 17 mars 2022, l'assemblée délibérante a décidé l'octroi d'une subvention à hauteur de **44 000 €** pour l'année 2022, destinée à promouvoir les actions en faveur du cinéma scolaire, social et culturel dont l'aide au financement des postes d'adjoint de direction et d'assistant en charge du public scolaire.

A Quimperlé, le

Le Président de Quimperlé Communauté
Sébastien MIOSSEC

Le Président de l'association
Michel GROSSARD